

Message aux investisseurs

des Fonds communs de placement Fidelity

Nous sommes le comité d'examen indépendant (le « comité ») des fonds communs de placement de Fidelity (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds »), qui sont énumérés dans l'annexe A aux présentes. Tous les fonds communs de placement établis au Canada sont tenus de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la gestion de fonds communs de placement. Fidelity Investment Canada s.r.i. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de ces Fonds. Nous sommes heureux de produire le présent rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2023.

Les membres du comité d'examen indépendant possèdent une vaste expertise, notamment dans la gestion de fonds d'investissement, la négociation de valeurs, la finance, la gouvernance et la comptabilité.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, y compris les politiques et procédures que le gestionnaire propose de mettre en œuvre pour gérer ces conflits. Le comité émet ses recommandations ou, s'il y a lieu, donne son approbation au gestionnaire afin de lui indiquer si les politiques de ce dernier permettent de résoudre les divers conflits d'une manière juste et équitable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le comité évalue les politiques et procédures établies par le gestionnaire. Il revoit aussi, au moins une fois par année, l'indépendance de ses membres et la rémunération qui leur est accordée.

Comité d'examen indépendant

Les personnes suivantes sont membres du comité d'examen indépendant¹ :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
Douglas Nowers (président)	Toronto (Ontario)	8 février 2019
Frances Horodelski	Toronto (Ontario)	28 février 2017
Kevin Regan	Winnipeg (Manitoba)	15 septembre 2022

Les fonctions du comité d'examen indépendant sont les suivantes :

- examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et rendre des décisions sur celles-ci;
- examiner et évaluer, au moins une fois par année, l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures écrites du gestionnaire relativement au traitement des questions de conflit d'intérêts. Le comité peut également être appelé à approuver, à modifier ou à formuler des instructions permanentes sur lesquelles le gestionnaire peut s'appuyer;
- identifier les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au gestionnaire.

Le comité d'examen indépendant rencontre régulièrement les représentants du gestionnaire et tient des réunions où ses représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du gestionnaire, des instructions permanentes et des questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises.

¹ Le 16 septembre 2022, M. James Cook s'est retiré du comité d'examen indépendant. Le 15 septembre 2022, M. Kevin Regan de Winnipeg, au Manitoba, a été nommé au comité d'examen indépendant, et M. Douglas Nowers a été nommé président du comité. Le 13 mars 2023, M^{me} Victoria (Vicki) Ringelberg a démissionné du comité d'examen indépendant.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2023, le comité d'examen indépendant a tenu cinq réunions avec les représentants du gestionnaire. Lors de chacune de ces réunions, le comité d'examen indépendant a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du gestionnaire.

Aucun membre du comité d'examen indépendant n'entretient de relation qui compromettrait son caractère indépendant à l'égard des Fonds.

Propriété de titres

La proportion de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Aucun membre du comité d'examen indépendant ne détient en propriété véritable, directe ou indirecte, des titres émis par le gestionnaire.

La proportion de titres des principaux fournisseurs des Fonds que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Rémunération et indemnité

La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant visant les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire et auquel le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* s'applique au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 2022 s'est élevée à 299 044 \$. La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant relativement aux Fonds visés par le présent rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 2023 s'est élevée à 158 332 \$. Ce montant est réparti entre les Fonds dont le nom figure à l'annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont payé aucune indemnité aux membres du comité d'examen indépendant pendant la période visée.

Le gestionnaire a fixé la rémunération initiale du comité d'examen indépendant au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le comité passe en revue sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, il a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds;
- les données disponibles sur la rémunération de comités semblables;
- la charge de travail;
- l'étendue de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds;
- l'opinion du gestionnaire.

À la suite de cet examen, le 9 juin 2020, le comité d'examen indépendant a approuvé une augmentation de sa rémunération. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération du comité d'examen indépendant depuis le 4 juin 2015. Le comité d'examen indépendant estime que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le comité d'examen indépendant a adopté une charte écrite qui décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions. Il en effectue la révision au moins une fois par année.

Questions de conflit d'intérêts

Politiques et procédures

Le comité d'examen indépendant a examiné chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par le gestionnaire au cours de la période visée et il a pris, le cas échéant, les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le comité d'examen indépendant a pour objectif de régler les conflits de façon juste et équitable pour les Fonds. En outre, il a donné des instructions permanentes au gestionnaire pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

POLITIQUE	DESCRIPTION
1. Code de déontologie à l'égard des placements personnels	Cette politique régit les placements personnels et les activités des employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
2. Divertissement d'affaires et cadeaux liés au travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissements d'affaires par les employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
3. Répartition des opérations	Cette politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille entre les Fonds ou les comptes clients lorsque plus d'un Fonds ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4. Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers affiliés du gestionnaire, pour le compte des Fonds.
5. Utilisation des commissions	Le gestionnaire place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Il a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles il pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par le Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6. Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7. Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8. Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9. Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le gestionnaire calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10. Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11. Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12. Porteurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société devient un investisseur important dans un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13. Gestion parallèle	Cette politique traite de la gestion parallèle de divers types de comptes, dont ceux qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. ceux qui achètent des titres, et des comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. ceux qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les faire racheter à un cours inférieur ultérieurement.
14. Rachat de capitaux de départ	Le gestionnaire doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux fonds. Cette politique régit la manière dont le gestionnaire peut racheter les capitaux de départ d'un Fonds.
15. Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des placements dans les Fonds.
16. Répartition des dividendes de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des dividendes par La Société de Structure de Capitaux Fidelity à ses investisseurs.

POLITIQUE	DESCRIPTION
17. Souscription de titres pris ferme par un membre du groupe	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur lors de la distribution (c.-à-d. l'offre), ou dans les 60 jours suivant la distribution, de ces titres, lorsqu'un membre du groupe du gestionnaire agit à titre de preneur ferme de cette offre.
18. Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et les périodes de référence visées par cette communication.
19. Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.
20. Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.
21. Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par le gestionnaire.
22. Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés, pour lesquels le gestionnaire fournit des services de gestion ou de conseil.
23. Impôt sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity	Cette politique régit la répartition des impôts sur le revenu de La Société de Structure de Capitaux Fidelity entre les catégories qui la composent.
24. Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'un Fonds souhaite investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.
25. Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des fusions de fonds touchent les Fonds.
26. Opérations interfonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des opérations interfonds touchent les Fonds.
27. Politique de surveillance et de supervision en matière de garde d'actifs numériques	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre d'opérations entre apparentés ainsi que de la surveillance et de la supervision par le gestionnaire des fournisseurs de services de garde relativement à des services sur actifs numériques.

Approbations

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans des titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le gestionnaire se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de titres décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités au comité conformément aux dispositions de ladite politique.

Par ailleurs, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation et les instructions permanentes du comité d'examen indépendant afin de faire ce qui suit :

- i) effectuer des opérations interfonds. L'opération interfonds s'entend de l'opération, effectuée par l'intermédiaire d'un courtier dans le cas des Fonds, où un Fonds achète des titres en portefeuille auprès d'un autre Fonds, d'un fonds des États-Unis ou d'un fonds géré séparément, ou vend des titres en portefeuille à ceux-ci. En vertu de ces instructions permanentes, le gestionnaire doit agir conformément à la politique pertinente, rendre des rapports au comité d'examen indépendant et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et se conformer aux conditions de la dispense connexe obtenue;

- ii) permettre aux Fonds, dans certaines circonstances, de souscrire et de racheter des titres d'un Fonds en contrepartie des titres, plutôt que d'espèces, d'un autre Fonds, d'un fonds d'investissement ou d'un compte à gestion distincte, que le gestionnaire gère (opérations dites en nature).

Conclusion

Le comité d'examen indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnées et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au gestionnaire.

Au cours de la période visée, le gestionnaire n'a soumis aucune question de conflit d'intérêts au comité d'examen indépendant à laquelle le comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus, il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêts où le gestionnaire a dû intervenir, mais n'a pas satisfait à une condition imposée par le comité d'examen indépendant lors de sa recommandation ou de son approbation.

Douglas Nowers
Président
19 septembre 2023

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport



FONDS COMMUNS DE PLACEMENT FIDELITY

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique
Fonds Fidelity Actions américaines
Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture
systématique des devises
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé –
Devises neutres
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé
Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque
Portefeuille Fidelity Équilibre
Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens
Fonds Fidelity Équilibre Canada
Fonds Fidelity Obligations canadiennes
Fonds Fidelity Actions canadiennes de base
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Composantes multi-
actifs
Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du
Canada à long terme Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Expansion Canada
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada
Fonds Fidelity Potentiel Canada
Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement
réel Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme
Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme
Composantes multi-actifs
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2005
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2010
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2015
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2020
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2025
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2030
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2035
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2040
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2045
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2050
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2055
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2060
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2065
Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu
Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre^{MC}
Fonds Fidelity Leadership climatique – Obligations^{MC}
Fonds Fidelity Leadership climatique^{MC}
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré
Composantes multi-actifs
Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque
Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Obligations de sociétés
Fonds Fidelity Dividendes
Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Dividendes Plus
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes
multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes
multi-actifs
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial
Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales
Portefeuille Fidelity Actions mondiales
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale
Portefeuille Fidelity Revenu mondial
Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes
Fonds Fidelity Canada Plus
Portefeuille Fidelity Croissance
Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé
Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé
Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Répartition de revenu
Portefeuille Fidelity Revenu
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales –
Devises neutres
Fiducie de placement Fidelity Actions internationales
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre
Fonds Fidelity Revenu mensuel

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines
Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe – Plus
Mandat privé Fidelity Marché monétaire – Plus
Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture
systématique des devises
Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture de marché
stratégique^{MC}
Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-
actifs – Couverture de marché stratégique^{MC}
Fonds Fidelity Situations spéciales
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique
Fonds Fidelity Frontière Nord^{MD}
Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique
Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-
actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes multi-
actifs
Fonds Fidelity Actions américaines de base
Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres
Fonds Fidelity Dividendes américains
Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains
Mandat privé Fidelity Dividendes américains
Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré
Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture
systématique des devises
Fiducie de placement Fidelity Actions américaines
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture
systématique des devises
Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains
Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance
américaines
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.
Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain
Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes multi-
actifs
Fonds Fidelity Leadership au féminin
Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture
systématique des devises